



LES ZONES IMPORTANTES  
POUR LA CONSERVATION  
DES OISEAUX AU CANADA

LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ZICO DE LA BAIE-DE-GASPÉ

## Mémoire

concernant le document intitulé

*Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures*

*Document de consultation : Synthèse*

le 18 novembre 2015

La Société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé (SCZBG) est un organisme environnemental sans but lucratif formé en 2003. Nous avons assisté à la séance d'information tenue par l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et la firme AMEC Environment & Infrastructure, le 29 octobre 2012 à Gaspé. La SCZBG a ensuite rédigé des commentaires sur l'évaluation environnementale du secteur extracôtier de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, acheminés à l'Office le 3 décembre 2012. Le 25 septembre 2013, la SCZBG a fait parvenir à l'Office des commentaires sur la mise à jour de cette évaluation environnementale. Nous avons également participé à la séance d'information tenue par la firme Genivar, mandatée par le gouvernement du Québec, le 31 octobre 2011. Cette séance portait sur l'Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. La SCZBG a rédigé un avis à ce sujet. Cet avis ainsi que les commentaires 2012 et 2013 sont disponibles par courriel sur demande.

Dans l'avis et dans les commentaires, ainsi que lors des deux séances tenues à Gaspé, la SCZBG se prononçait en faveur d'un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tout entier. En janvier 2011, la SCZBG avait adopté une résolution en ce sens, pour les raisons suivantes:

CONSIDÉRANT le mandat principal de la Société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé, soit de promouvoir et d'encourager la conservation de milieux naturels dans la ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) et le fait que ladite ZICO est constituée entre

autres de la partie marine de la Baie de Gaspé, laquelle se trouve dans la région du golfe du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'existence de quatre ZICO en Gaspésie, soit la ZICO de la Baie-de-Gaspé, la ZICO de la Péninsule-de-Forillon, la ZICO de la Pointe-Saint-Pierre-et-de-l'Île-Plate, la ZICO du Barachois-de-Malbaie, ainsi que leur mission au sein d'un réseau international, soit la protection des oiseaux et de leurs habitats;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel dans l'écosystème que jouent les populations d'oiseaux des ZICO, dont des oiseaux en péril, des oiseaux résidents et des oiseaux migrateurs, ainsi que leur vulnérabilité aux effets néfastes des déversements de pétrole;

CONSIDÉRANT l'importance capitale des enjeux environnementaux liés à toute éventuelle exploration ou exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la motion adoptée le 3 juin 2010 par l'Assemblée nationale du Québec reconnaissant la gravité du déversement pétrolier survenu dans le golfe du Mexique et affirmant que l'actuel moratoire sur la délivrance de permis sur la recherche de pétrole et de gaz naturel dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent doit permettre la réflexion sur la nécessité de protéger la biodiversité marine au Québec;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec, annoncée le 27 septembre 2010, d'interdire tout projet d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent, étant donné qu'il s'agit d'un "milieu complexe et fragile" et que "nombreuses sont les communautés qui dépendent des activités liées au tourisme ou à la pêche commerciale et il est hors de question pour notre gouvernement de développer une nouvelle filière au détriment d'autres déjà existantes.";

CONSIDÉRANT que les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie-des-Chaleurs sont tout autant à risque de subir des dommages environnementaux et sociaux graves et irréversibles, puisqu'il s'agit là aussi d'un milieu complexe et fragile où se trouvent là aussi de nombreuses communautés qui dépendent des activités liées au tourisme ou à la pêche commerciale;

CONSIDÉRANT l'importance capitale de tenir compte des préoccupations des populations côtières et que nombre de celles-ci ont déjà signifié leurs objections aux levés sismiques (ce qui fait partie de la phase exploration d'hydrocarbures) dans le golfe du Saint-Laurent, ainsi que leurs objections au choix de développement des hydrocarbures, comprenant la protection de l'écosystème, de la biodiversité, de la pêche et du tourisme, dont vivent les communautés, tel que consigné dans le rapport 193, août 2004, du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*;

CONSIDÉRANT l'énoncé du gouvernement du Québec le 27 septembre 2010, soit "Notre gouvernement est et sera à l'écoute de la population.";

CONSIDÉRANT qu'il n'existe point de garanties ni de moyens de sécurité à toute épreuve dans le domaine de l'exploration ou de l'exploitation d'hydrocarbures, incluant dans le golfe du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les hydrocarbures sont des substances polluantes et non renouvelables contribuant au changement climatique, et que les sommes énormes qui seraient investies dans l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures devraient être investies dans l'énergie viable, non polluante et renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, la SCZBG se prononce en faveur d'un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tout entier.

Fin de la résolution

La SCZBG désire émettre ses commentaires concernant le document intitulé "*Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures Document de consultation: Synthèse*". Le document en général fait preuve d'optimisme non justifié face aux constats des dangers et des risques de l'exploitation et de l'exploration des hydrocarbures. Également, le langage est tendancier, indiquant une décision favorable à l'exploitation et à l'exploration des hydrocarbures, sans envisager de remplacer cela par des énergies renouvelables.

Dans la section "Le contexte" à la page 5, on lit que : "Parallèlement aux deux présentes EES, le gouvernement a conduit une consultation sur ces objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030, dans la perspective de passer à une économie plus faible en carbone." Il y a donc contradiction en ce qui concerne l'intérêt pour le secteur pétrolier et gazier, ainsi que quant au titre du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Les sections "Matières résiduelles (rejets en mer de résidus de forage)", "Lumière et bruits" et "Impacts sur le milieu aquatique" à la page 10 contiennent une bonne description des effets négatifs, ce qui devrait militer contre les activités concernant les hydrocarbures. Les sections "Impacts sur le milieu aquatique" et "Potentiel commercial de la ressource" à la page 15 comprennent un aveu de lacunes de connaissances (et ce serait un contresens que de chercher ces connaissances par le moyen d'exploration pétrolière ou gazière), le tout démontrant en fait à quel point il serait beaucoup trop risqué d'aller de l'avant avec de telles activités. De plus, à la section "Impacts sur le milieu aquatique" la phrase "Afin d'élaborer des critères quant à la qualité des eaux de rejet se déversant en milieu marin, il serait nécessaire d'acquérir des connaissances sur : la toxicité et la persistance de certains composés utilisés comme intrants de fracturation", ainsi que les deux questions posées en marge sur des mesures d'atténuation et la restauration des sites, sont tendancieuses et manquent de compréhension et de vision à long terme.

La section "Les aspects techniques" à la page 11 : La phrase où il est question des "aspects

techniques qui font l'objet de propositions visant une révision majeure de la réglementation actuelle" en dit long sur la décision gouvernementale en faveur de l'exploitation et de l'exploration des hydrocarbures. La question posée en marge de la page 17 est la seule ouverte à un avenir différent, si en fait cela est son but : "Est-ce que d'autres scénarios de développement auraient pu être étudiés?" En effet, les énergies renouvelables auraient pu être étudiées, logiquement et conséquemment au titre du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques et "dans la perspective de passer à une économie plus faible en carbone". De plus, faire miroiter des redevances et des possibilités de revenus élevés ne fait qu'attirer les gens au détriment de l'environnement, alors que des redevances et des revenus élevés peuvent également résulter dans le cas d'énergies renouvelables.

À la section "Les transports", page 18, le transport du pétrole en milieu marin n'a point besoin d'énumération des accidents menant à des catastrophes et ce, de par le monde. Ceci comprend le bateau-usine et les pipelines sous-marins mentionnés. En fait, la liste des "contraintes environnementales" devrait automatiquement faire écarter de tels scénarios. Les risques sont trop grands.

La section "Milieu marin (Impacts des déversements)" à la page 21 contient une autre bonne description des effets négatifs. Le golfe du Saint-Laurent est important dans son ensemble, étant donné les impératifs écosystémiques de ce milieu de petite taille où tous les composants sont étroitement interdépendants et vulnérables aux effets néfastes de l'industrie pétrolière ou gazière. De plus, le milieu marin est évidemment fluide, sans frontières et sans imperméabilité, le rendant extrêmement sensible à ces effets néfastes, lesquels sont très bien connus.

Entre maints autres effets néfastes éventuels, il y a les déversements de pétrole, ce que la baie de Gaspé a subi en 1989, avec toutes les répercussions sur les oiseaux enduits de pétrole et sur tout le milieu de la baie. Il est évident que nous ne voulons plus jamais connaître cela, et ce à l'échelle du golfe tout entier. Sur le site internet de MétéoPolitique, on voit qu'il y a beaucoup de déversements de produits pétroliers au Québec, dont voici seulement trois exemples. À Sept-Îles, un déversement survenu le 1er septembre 2013 de 450 000 litres de mazout lourd dans un bassin de rétention d'usine a résulté en environ 5 000 litres dans le fleuve Saint-Laurent. La pêche récréative et sportive fut fermée de la rivière Sainte-Marguerite à la rivière Moisie, incluant l'archipel des Îles.

La rivière Moisie fut touchée à nouveau le 6 novembre 2014 lors du déraillement d'un train, déversant 17 500 litres de diesel et polluant ainsi une des plus importantes rivières à saumons et à truites de l'est de l'Amérique du Nord. À Cap-aux-Meules, le 11 septembre 2014, il y eut un déversement à cause d'une fuite d'hydrocarbures d'un oléoduc appartenant à Hydro-Québec. Le site internet de MétéoPolitique fait état de déversements, d'explosions et de fuites de pétrole et de gaz à la grandeur de la planète, à partir de 1965, comprenant des incidents à des plate-formes de forages marins. MétéoPolitique affiche également ce renseignement : "1 litre d'hydrocarbures pollue 1 million de litres d'eau."

Selon un rapport récent d'Environnement Canada, un déversement à Old Harry serait très susceptible d'atteindre Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et même les Îles-de-la-Madeleine. Des simulations de déversements réalisées par la Fondation David Suzuki nous informent que toutes les cinq provinces autour du golfe pourraient subir les impacts d'un tel déversement. ("Western SEA update: Tool kit", Coalition Saint-Laurent) La Coalition Saint-Laurent, en parlant de l'évaluation revue d'une situation de déversement effectuée en avril dernier par Corridor Resources, la compagnie qui vise l'exploration pétrolière à Old Harry, mentionne qu'en août 2013 Pêches et Océans Canada a sévèrement critiqué la simulation de Corridor Resources et que la Coalition n'acceptait pas la simulation, entre autres parce que Corridor Resources et ses consultants n'avaient pas tenu compte de l'expérience acquise dans le golfe du Mexique. (*The Gaspé SPEC*, le 4 septembre 2013).

Les changements climatiques s'imposent comme motivation globale en faveur d'un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tout entier. "La communauté scientifique internationale a établi que les changements récents touchant de nombreux aspects du climat mondial sont principalement dus à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et que les activités humaines sont la source majeure de ces gaz." (Site internet d'Environnement Canada, Changements climatiques). Lors de l'émission "Découverte" à Radio-Canada, le 22 septembre 2013, il fut question du fait que la consommation d'énergies fossiles résulte en les plus polluants des gaz à effet de serre, dont le CO<sub>2</sub>.

Dans le document d'information portant sur l'Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs, on énonce au point "Qualité de l'air" : "amplification de l'effet de serre par l'émission de grandes quantités de CO<sub>2</sub>", en ce qui concerne l'exploitation éventuelle des hydrocarbures dans le golfe. Ceci irait à l'encontre des efforts entrepris au Québec pour réduire l'effet de serre et selon l'ancien ministre de l'Environnement, Monsieur Pierre Arcand, les changements climatiques coûteront jusqu'à 21 milliards de dollars par année en 2050. (*Le Pharillon*, le 19 octobre 2011). Sans oublier l'amplification de l'effet de serre par l'utilisation subséquente par les transports, etc. des hydrocarbures extraits du golfe.

Le groupe scientifique Québec Océan étudie les changements climatiques, mettant de l'avant le réchauffement et l'acidification de l'océan, avec toutes les conséquences que cela implique. On parle également du rôle joué par l'océan concernant les interactions océan-terre-atmosphère et les pertes des glaces dans l'Arctique. Ce dernier sujet domine le rapport annuel sur le climat discuté à Doha et "l'Organisation météorologique mondiale affirme que la couche de glace a atteint 'un bas record' dans la zone autour du pôle Nord". (Radio-Canada, le 28 novembre 2012).

En ce qui concerne l'acidification de l'océan, un texte d'Alain Labelle, dans le cadre de la Semaine des sciences, ICI Radio-Canada, publié en mise à jour le 29 mai 2015, a pour titre "Menace contre la crevette nordique". Selon les données du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la concentration en acide augmentera de plus de 150 fois par rapport à la période préindustrielle d'ici la fin du siècle. "Cette hausse pourrait

être pire dans le golfe du Saint-Laurent...puisque c'est l'habitat le plus au sud des crevettes nordiques. Le taux de mortalité des crevettes nordiques pourrait ainsi exploser...L'acidification appréhendée réduirait les chances de survie de la crevette dans une proportion pouvant aller jusqu'à 63%. Pêches et Océans Canada estime que la crevette nordique correspond à 97% de toute la pêche commerciale dans l'Atlantique. Cela représentait en 2012...des revenus de 345 millions de dollars."

Toujours au sujet de l'acidification de l'océan, voici une citation de l'encyclique 2015 du pape François : "La pollution de dioxyde de carbone augmente l'acidification de l'océan et compromet la chaîne alimentaire marine. Si les tendances actuelles se poursuivent, ce siècle peut assister à...une destruction sans précédent des écosystèmes, avec de graves conséquences pour nous tous." (Site de l'Observatoire Ocean World)

Le groupe scientifique Ouranos s'est prononcé le 25 novembre 2012 sur les changements climatiques à Radio-Canada, lors de l'émission "Les Années lumières" : "le pronostic serait pire que ce qui avait été formulé antérieurement et des insectes aux plus gros mammifères, les animaux ont déjà commencé leur migration pour tenter de suivre leur environnement.". Évidemment, cela a des répercussions sur les milieux marin et côtier aussi. Ouranos a publié un rapport intitulé "Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques", en utilisant trois endroits témoins, soit les Îles-de-la-Madeleine, Percé (Gaspésie) et Sept-Îles (Côte-Nord).

Encore dans le cadre de la Semaine des sciences, ICI Radio-Canada, un autre texte d'Alain Labelle, mise à jour du 28 mai 2015, se nomme "Les anomalies météo pourraient se répéter plus souvent à l'avenir". M. Philippe Gachon, chercheur à Environnement Canada, présentait une étude le 27 mai 2015 au congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS). "En entrevue à Radio-Canada, M. Gachon avance que, dans un contexte de réchauffement climatique, les tempêtes pourraient pénétrer plus souvent à l'intérieur des terres, plutôt que de suivre leur trajectoire maritime. Les grandes marées survenues en décembre 2010 au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et sur la Côte-Nord sont le meilleur exemple de cette nouvelle trajectoire."

L'émission "Découverte", ainsi que le site internet MPO Science, font état de la zone morte dans l'estuaire du Saint-Laurent et qui est reliée à une diminution d'oxygène. "Les causes ultimes de tout ce phénomène sont encore inconnues", selon M. Denis Gilbert (scientifique Ph.D. de l'Institut Maurice Lamontagne à Mont-Joli, QC), "mais il est légitime de supposer qu'il puisse exister un lien avec le changement climatique planétaire." (MPO Science, mise à jour du 4 avril 2013)

Il est certain que le golfe du Saint-Laurent n'échappera pas aux conséquences des changements climatiques ni aux effets néfastes de l'industrie pétrolière ou gazière. Par exemple, un phénomène inquiétant touche la colonie des fous de Bassan de l'Île Bonaventure près de Percé, ainsi que la colonie de Cape St. Mary's à Terre-Neuve. Selon l'article dans le journal internet *Graffiti* du 25 septembre 2012, "Colonie de fous de Bassan en déclin", "Le

taux de survie des poussins varie entre 50 et 60% généralement, alors qu'il n'est que de 5 à 10% cette année." Divers faits pourraient expliquer le déclin de cette colonie jusqu'à 2009 la plus grosse du monde, dont la température plus chaude de l'eau, avec des poissons mangés par les oiseaux se trouvant plus creux pour rester en eau froide et devenant ainsi inaccessibles. L'eau chaude pourrait avoir également affecté la migration des poissons. Des pêcheurs commerciaux et sportifs ont observé que le maquereau est arrivé tôt et le hareng tardivement. Les fous de Bassan de la colonie de Cape St. Mary's à Terre-Neuve s'absentent longtemps et loin des nids, eux aussi. De plus, "Les côtes du golfe du Mexique sont souillées pour des décennies. Elles sont fréquentées par environ 25% des membres de la colonie gaspésienne de fous de Bassan. Plusieurs équipes de chercheurs conjugent leurs efforts pour tenter de mesurer l'impact du déversement causé par la plateforme de forage BP."

Également dans le cadre de la Semaine des sciences, ICI Radio-Canada, un autre texte d'Alain Labelle, mise à jour du 27 mai 2015, s'intitule "Déclin des fous de Bassan : une île sous surveillance". "De 2009 à 2012, la population (à l'île Bonaventure) a diminué de 15%. En 2009, le succès de reproduction est descendu à 29%, à 15% en 2011, et à aussi peu que 4% en 2012. Il se situait à 28% en 2013. Ces pourcentages se situent bien en deça du seuil de 67% qui permet le renouvellement de la colonie, affirme le chercheur David Pelletier, du Cégep de Rimouski. Cette situation pourrait persister encore plusieurs années si les causes du déclin sont toujours présentes. L'une d'elles pourrait être la marée noire dans le golfe du Mexique, qui est l'aire de répartition hivernale des fous." Mais ce sont surtout les changements climatiques qui sont montrés du doigt.

Il est par contre encourageant de constater les avances et les perspectives en matière d'énergie renouvelable. Parmi les nombreux ouvrages qui en traitent, il y a le Rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (OMM), publié en 2011, intitulé "Sources d'énergie renouvelable et atténuation du changement climatique". Ce rapport traite entre autres de la manière dont les énergies renouvelables contribuent à stabiliser la présence de gaz à effet de serre. Il porte sur la bioénergie, l'énergie solaire directe, l'énergie géothermique, l'énergie hydroélectrique, l'énergie marine et l'énergie éolienne, en donnant des perspectives d'innovation technique et de réduction des coûts. On y apprend comment intégrer ces formes d'énergies dans les systèmes de distribution d'énergie existants et futurs. Il y est aussi question de leur utilisation dans les transports, les bâtiments, l'industrie et l'agriculture. On y parle du potentiel énorme d'atténuation des changements climatiques et de contribuer à réduire les effets négatifs sur l'environnement et la santé.

De plus, le site Observatoire Ocean World mentionne le Climate Group, qui déclare que : "Au cours des dernières semaines, les États-Unis, la Chine et l'Inde, les trois plus grands contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre, ont annoncé des objectifs et des plans significatifs qui seront présentés à Paris (COP21, 2015), ainsi que des projections similaires par l'Union européenne, d'autres pays asiatiques, et de petits États insulaires." Et l'Allemagne s'engage à réduire ses émissions de 40% d'ici 2020 par rapport à 1990. (Radio-Canada 1ère, le 12 novembre 2015)

Au site du Climate Group, il est question de RE 100, une initiative ambitieuse globale

regroupant des compagnies influentes s'être engagées à utiliser de l'énergie 100% renouvelable. RE 100 fut lancé officiellement lors de Climate Week NYC 2014. Trente-neuf compagnies en font partie jusqu'ici, dans des domaines diversifiés, tels que les télécommunications, les vêtements, les banques, les assurances, etc.

Au Canada, le nouveau Premier ministre, M. Justin Trudeau, a l'intention d'éliminer progressivement les subventions à l'industrie pétrolière et gazière. Il a également l'intention d'investir 200 millions de dollars annuellement pour appuyer l'innovation et les technologies propres dans les domaines de la foresterie, de l'énergie et de l'agriculture, ainsi que 100 millions de dollars de plus pour soutenir les compagnies de technologies propres. Le Premier ministre déclare que l'on ne peut avoir une économie forte sans un environnement sain. (CBC News Politics, le 12 novembre 2015)

Quant aux subventions à l'industrie d'énergies fossiles susmentionnées, selon une étude récente de Oil Change International et The Overseas Development Institute, les pays du G20 dépensent 450 milliards de dollars chaque année pour ces subventions. Au Canada, trois milliards sont dépensés conjointement avec les provinces. Le co-auteur de l'étude, M. Alex Doukas, Oil Change International, affirme que l'on donne des subventions aux compagnies pour chercher de nouvelles réserves de pétrole et de gaz alors que l'on sait que les trois-quarts des réserves connues doivent rester sous terre si nous allons éviter les pires impacts des changements climatiques; donc, payer des compagnies pour en trouver plus c'est de la folie. (CBC News Politics, le 12 novembre 2015)

Il incombe donc à tous les intervenants de faire les choix qui s'imposent afin de freiner les conséquences des changements climatiques. Nous réitérons notre demande pour un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tout entier.

Margret Grenier, présidente SCZBG  
Noël Grenier, secrétaire SCZBG  
Anthony Assels, trésorier SCZBG